



Navigation sur la Sèvre niortaise : 24 chantiers d'aménagement des haltes fluviales

mardi 28 mars 2023, par [lpe](#)

La Sèvre niortaise et ses affluents, sont sur le point de retrouver leur rôle de voies navigables du Marais poitevin, entre Niort et Marans, à l'occasion du lancement imminent des séjours en bateaux habitables électriques. Cette remise en navigabilité de la Sèvre a nécessité l'aménagement de pontons de halte, pour le stationnement et le débarquement des bateaux. Au total, 24 chantiers sont en cours de construction, ou de finalisation dans les communes concernées. De quoi être prêt pour l'avant saison 2023.

Un projet au long cours, de réappropriation et de valorisation du fleuve, mené par le Parc naturel régional du Marais poitevin, l'Institution interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN), et les collectivités locales (régions, départements et communautés de communes et d'agglomération), avec l'aide de l'État.

Les étapes du parcours et les haltes-escales.

Le parcours, d'une centaine de kilomètres, permet de traverser les trois départements du Marais poitevin : Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vendée, au fil de la Sèvre niortaise et des canaux du Mignon et de la Vieille Autise.

Il est ponctué de douze haltes nautiques, dont le Port Boinot à Niort, point de départ. Les pontons permettront aux visiteurs une halte escale ou des points d'attente aux écluses. ((79) Niort - La Roussille ; (79) Magné ; (79) Coulon ; (79) Arçais ; (85) Damvix ; (85) Bouillé-Courdault ; (85) Maillé ; (17) La Ronde - Bazoin ; (17) La-Grève-sur-Mignon ; (17) Taugon - Les Combrands ; (17) Marans. Sur le parcours, d'autres communes offriront des points d'arrêt pour les bateaux (Saint-Sigismond, Vix...).

Des aménagements intégrés au paysage...

Le Parc est maître d'ouvrage pour la construction des pontons, construits en bois de robinier (acacia). Leur insertion paysagère a été particulièrement travaillée, en partenariat avec des architectes et les services de l'État : simplicité des formes et des matériaux, discrétion des éléments techniques... et accessibles pour tous les bateaux.

Tous seront des équipements publics, accessibles aux bateaux habitables mais pas exclusivement : tout navigant pourra bénéficier des services offerts sur les pontons (recharge en eau et en électricité, points de vidange des eaux usées...) et chacun pourra investir ces lieux invitant à la contemplation des paysages du Marais.

24 ouvrages en construction

■ 11 pontons d'escale

■ 13 pontons d'attente aux écluses

Une centaine de kilomètres à parcourir entre Niort et Marans

A terre, comme sur l'eau.

Le tourisme « fluvestre » est la fusion des mots « fluvial » et « terrestre ». Le concept est simple : profiter d'un bateau habitable pour se déplacer en douceur au cœur du Marais poitevin et en découvrir tous les aspects, sur l'eau comme à terre. Pour les vacanciers, chaque halte sera une opportunité d'escapades vers les richesses culturelles et naturelles du Parc, profitant de l'ensemble des activités offertes sur le territoire et de découvrir la Sèvre niortaise d'une façon inédite, avec ses écluses, barrages, ses quais et ses villages.

Une offre de prestations et de séjours

Le Parc naturel régional du Marais poitevin a confié la commercialisation et l'exploitation des bateaux à l'Agence « Au bout du marais ». Une agence familiale, implantée à La Rochelle, depuis de nombreuses années et soucieuse de donner à l'activité la dimension locale qui guide le projet depuis l'origine.

Les deux bateaux « Hélios » et « Kifanlo », à propulsion 100% électrique, ont été construits par les entreprises Naviwatt, Alubat et Mer & Bois et sont équipés de matériels ENO (entreprise niortaise). Des panneaux solaires, installés en toiture, apportent un supplément d'autonomie et alimentent les équipements de bord. Chaque bateau peut transporter jusqu'à 12 personnes et offre 4 à 6 couchages pour des durées de séjours variées, allant du week-end à la semaine complète.

Une action collective.

Un projet au long cours (ndlr : [Lire notre article dans notre magazine du printemps 2018](#)) de réappropriation et de valorisation du fleuve, mené par le Parc naturel régional du Marais poitevin, l'Institution interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN), et les collectivités locales : Région Nouvelle-Aquitaine, Région Pays de la Loire, Département de la Charente-Maritime, Département des Deux-Sèvres, Département de la Vendée, Communauté d'agglomération du niortais, Communauté de communes Aunis Atlantique, Communauté de communes Vendée Sèvre Autise, avec l'aide de l'État. Les travaux d'aménagement ont été réalisés par les entreprises Atlantic Marine, Rineau TP, Bonnet Sa, Jardins d'Autises, AR Marina, Allez Cie.